

35. Que les organismes de l'éducation des adultes et des jeunes soient encouragés à travailler en collaboration avec les organismes communautaires et les universités pour offrir des programmes d'éducation des adultes et des jeunes.

36. Que le Sport Canada continue à aider les organismes nationaux de sport qui ont des besoins particuliers pour participer à des compétitions internationales et abriter des événements de sport de haut niveau.

37. Que le système d'éducation favorise la progression des élèves en enseignant les rudiments de l'athlétisme (la coordination, le cœur, le sang, etc.). La promotion du sport devrait se faire à tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'au niveau post-secondaire. Le système d'éducation devrait encourager les Canadiens à faire du sport toute leur vie et promouvoir ainsi une société plus saine et plus active.

38. Que soit maintenu l'effort concerté de la part du gouvernement fédéral en vue d'assurer le développement d'une culture de champions grâce à l'interaction et à la coopération entre les organismes nationaux, les gouvernements provinciaux, les organismes provinciaux de sport et les municipalités et régionales pour le développement du sport au Canada.

39. Que soit créé un Comité permanent de la condition physique de la jeunesse.

40. Que soit encouragé le développement de programmes de sport amateur.

41. Que soit encouragé le développement de programmes de sport amateur.

42. Que soit encouragé le développement de programmes de sport amateur.